

CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

Cette attestation est obligatoire pour finaliser votre inscription dans la plupart des établissements d'enseignement supérieur en France. Elle prouve que vous avez payé ou été exonéré de la CVEC.

➤ **Obtenir votre attestation :**

1. Rendez-vous sur le site officiel : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>
2. Cliquez sur « Obtenir votre attestation » ou « Payer la CVEC »
3. Connectez-vous avec votre compte (souvent via FranceConnect ou votre adresse e-mail).
4. Complétez les informations demandées concernant votre situation étudiante.
5. Si vous devez la payer, effectuez le paiement en ligne par carte bancaire.
6. Une fois le paiement effectué (ou si vous êtes exonéré), téléchargez immédiatement votre attestation.
7. Enregistrez le document PDF et transmettez-le à votre établissement.

Important : certaines catégories d'étudiants sont exonérées (boursiers sur critères sociaux, réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, etc.). Même en cas d'exonération, il est nécessaire de se connecter au site pour générer l'attestation.